

## PROCES VERBAL

### Réunion du Comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Communauté de communes du Genevois  
Archamps

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND - Mme Monique GRAZIOTTI, suppléante de M. Denis LINGLIN – M. Jack Frédéric LAVOUE, suppléant de Mme Muriel BENIER

– **Thonon Agglomération**

M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON - Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. François DEVILLE – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

- **Annemasse Agglomération**

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT- CANTOREGGI

- **Communauté de communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET - M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Florent BENOIT - Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Sébastien JAVOGUES

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes Faucigny-Glières**

M. Philippe MONET - M. Stéphane VALLI donne pouvoir à M. Philippe MONET

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

Mme Catherine BRUN

**Assistent en tant qu'invités** : Madame Virginie DUBY MULLER, Député et Conseillère départementale de la Haute-Savoie

**Excusés** : M. Denis LINGLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

# ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE .....	4
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX ....	4
POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL DU 21 AVRIL 2022 .....	4
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT.....	4
III. ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES .....	4
POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 .....	4
POINT N°2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 .....	4
POINT N°3 – AFFECTATION DES RESULTATS .....	5
POINT N°4 – POINT D'AVANCEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE .....	5
POINT N°5 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.....	7
POINT N°6 – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021.....	9
POINT N°7 – COMPTABILITE / ADOPTION DU REFERENTIEL M57 .....	9
POINT N°8 – CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : INFORMATION .....	9
IV.GRAND GENEVE .....	11
POINT N°1 – RETOUR ET SUITES DE L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 23 JUIN 2022..	11
• RESULTATS PROVISOIRES DE LA 4 <sup>EME</sup> GENERATION DE PROJET D'AGGLOMERATION GRAND GENEVE .....	11
• APPROBATION DE LA CHARTE GRAND GENEVE EN TRANSITION .....	12
• RETOUR SUR LES ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, ET SUITES.....	12
• ASSISES TRANSFRONTALIERES DES ELUS : 17 NOVEMBRE 2022.....	12
V.COMMUNICATION, PARTICIPATION, CULTURE .....	12
POINT N°1 – MISE EN PLACE DU FONDS METROPOLITAIN POUR LA CULTURE : PROJET DE DELIBERATION ET REGLE D'ATTRIBUTION.....	12
VI.AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	15

<b>POINT N°1 – RECONDUCTION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE SIG DU PAYS DE GEX AGGLO POUR LE POLE METROPOLITAIN.....</b>	<b>15</b>
<b>POINT N°2 – RETOUR SUR LA 1ERE JOURNÉE MÉTROPOLITAINE DE L’HABITAT .....</b>	<b>16</b>
<b>POINT N°3– VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE .....</b>	<b>16</b>
<b>VII. DIVERS .....</b>	<b>16</b>

## I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain LESTEISSIER est désigné secrétaire de séance.

## II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX

### POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL DU 24 MAI 2022

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 24 mai 2022 est adopté.

### POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président indique que les principaux sujets abordés lors de la dernière réunion du Bureau sont traités dans le cadre de la présente séance.

## III. ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

### POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-président du Pôle métropolitain délégué aux Finances, aux politiques contractuelles et au Grand Genève indique que Madame la comptable a dressé le compte de gestion 2021 du Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à partir du budget primitif de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats.

Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont également réalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du Budget Principal

### POINT N°2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Sous la présidence de Monsieur Vincent SCATTOLIN, 1<sup>er</sup> Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-président du Pôle métropolitain délégué aux Finances, aux politiques contractuelles et au Grand Genève effectue la présentation du compte administratif 2021 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>Compte Administratif Principal M 14</b>						
Résultats reportés		739 096.26	32 411.23		32 411.23	739 096.26
Opérations de l'exercice	3 451 173.26	3 514 202.75	48 332.66	97 632.18	3 499 505.92	3 611 834.93
<b>TOTAUX</b>	<b>3 451 173.26</b>	<b>4 253 299.01</b>	<b>80 743.89</b>	<b>97 632.18</b>	<b>3 531 917.15</b>	<b>4 350 931.19</b>
Résultats de clôture		<b>802 125.75</b>		<b>16 888.29</b>		<b>819 014.04</b>
Restes à réaliser			<b>76 794.06</b>		<b>76 794.06</b>	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>802 125.75</b>	<b>59 905.77</b>			<b>742 219.98</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>802 125.75</b>	<b>59 905.77</b>			<b>742 219.98</b>

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice se situe à 63 029.49 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2020 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de 742 219.98 euros.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français

### **POINT N°3 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Après avoir approuvé le compte administratif 2021 du budget du Pôle métropolitain du Genevois français, Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-président du Pôle métropolitain délégué aux Finances, aux politiques contractuelles et au Grand Genève propose au Comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2021 de la manière suivante :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Résultat cumulé au 31.12.2021 en excédent de fonctionnement :

- 802 125.75 €

Résultat cumulé au 31.12.2021 en excédent d'investissement :

- 16 888.29 euros

Restes à réaliser 2021 en investissement : - 76 794.06 €

Affectation à l'excédent reporté au compte 002

- 742 219.98 euros

Affectation en recette d'investissement au 1068 (besoin de financement)

- 59 905.77 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2021 sur le Budget supplémentaire 2022 suivant la proposition.

### **POINT N°4 – POINT D'AVANCEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

*Monsieur Christian DUPESSEY rappelle les grands thèmes de la feuille de route adoptée par le Comité syndical au mois de mars 2021, ont été traduits en 16 fiches actions qui constituent le plan d'actions du Pôle métropolitain. Il présente l'état d'avancement de la thématique gouvernance : reconnaissance de la notion du bassin de vie transfrontalier dans la gestion de la crise COVID, contribution à la loi 3DS, contribution à la préparation de la nouvelle génération du programme France-Suisse de l'Union européennes Interreg VI et préparation et dépôt du Projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération du Grand Genève.*

#### **Mobilité**

*Sur la base du bilan de la feuille de route mobilité. Monsieur Christian DUPESSEY propose que la plus forte réaffectation du budget supplémentaire soit fléchée sur la mobilité et notamment les investissements pour l'autopartage et le covoiturage. Le développement de ces services est une mission confiée par les EPCI membres au Pôle métropolitain.*

*Selon Monsieur Hubert BERTRAND l'un des principaux problèmes en matière de mobilité concerne les P+R. Il souligne la nécessité d'engager de nouvelles discussions avec nos partenaires suisses sur les investissements à réaliser pour ce type d'infrastructure.*

*Le Président confirme que les P+R constituent un véritable enjeu pour le territoire. Il rappelle que les Départements et la Région sont également concernés par cette problématique et ont accompagnés certaines réalisations. Nos partenaires français ont donc aussi un important rôle à jouer auprès du Canton de Genève, Canton de Vaud, le Pôle métropolitain pouvant ainsi recenser les besoins des différents maîtres d'ouvrage et coordonner certaines réflexions, comme la coordination de la tarification entre plusieurs AOM sur un même axe de déplacement. Monsieur Christian DUPESSEY rappelle que le Canton de Genève est favorable à un cofinancement genevois sur territoire français à condition que la partie française participe également. Le blocage vient plutôt de la partie française actuellement. Le Canton de Genève serait prêt à dégager une enveloppe financière de 10 à 15 millions supplémentaire par an sur les P+R et plus*

globalement sur les infrastructures de mobilité, moyennant bien entendu une participation des partenaires français. L'objectif est ainsi de créer un mécanisme de financement d'agglomération permettant d'accélérer la mise en œuvre des projets. Pour le moment ce mécanisme d'agglomération est en suspens.

Monsieur Hubert BERTRAND comprend que les Départements ne souhaitent pas affecter une part de la CFG sur le stationnement, estimant que ce problème est un problème genevois.

Pour Monsieur Christian DUPESSEY, un P+R en lien avec une infrastructure de mobilité transfrontalière est par définition un équipement éligible à la CFG. Il estime que l'enveloppe de 10 ou 15 millions d'euros projetée par l'Etat de Genève viendrait s'ajouter à la Compensation Financière Genevoise (CFG). Cette dernière pourrait être mobilisée par les maîtres d'ouvrages ou les Départements cofinanceurs, comme ils le font déjà sur ces projets d'investissements. Il s'agit donc bien d'un effet levier, d'un complément à la CFG. .

Madame Aurélie CHARILLON explique que pour le Département de l'Ain, la question avait été abordée et le Président ne serait pas fermé à l'idée d'un abondement 50/50 pour ce mécanisme d'agglomération. En revanche, il faudra garantir une marche de manœuvre sur les P+R. Il serait judicieux de relancer les discussions à ce sujet. La discussion n'est pas fermée et cela vaudrait le coup qu'on la relance avec un calendrier.

Madame Virginie DUBY-MULLER, confirme la nécessité de réunir les deux Départements avec le Pôle métropolitain pour établir un consensus d'objectifs et réouvrir les discussions.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES explique qu'il faut réfléchir à de nouveaux dispositifs pour accompagner la réalisation de nouveaux P+R. Il souhaite cependant qu'une réflexion plus large s'engage sur le financement des infrastructures de mobilité et de leur déficit d'exploitation. C'est aussi sur cette question qu'il convient d'opérer une plus forte mutualisation entre la Ville-centre, le Canton de Genève, et la périphérie, le Genevois français, pour pouvoir passer un nouveau pallier en matière de développement de l'offre de mobilité.

Monsieur Hubert BERTRAND rappelle que la gestion des fonds frontaliers a failli être récupérée par l'Etat français. Il convient donc d'être très prudent dans ce débat. Il rappelle aussi que la part départementale est passée de 10% à 55% en 40 ans.

Pauline PLAGNAT CANTOREGGI explique qu'il y a aussi un travail à mener sur la tarification des P+R sur un même axe de déplacement. C'est un point de vigilance et de discussion qu'il faut avoir au niveau du Pôle métropolitain. Il ne faut pas de concurrence entre les infrastructures. Le Président partage cet avis et indique qu'un groupe de travail doit être relancé sur cette question.

Monsieur Sébastien JAVOGUES souligne que le P+R du CHAL a des enjeux spécifiques. Des discussions devront être menées avec le Département sur le devenir de ce P+R.

### **Aménagement du territoire**

Monsieur Vincent SCATTOLIN présente l'état d'avancement de la feuille de route aménagement du territoire. Il insiste sur les travaux conduits à l'échelle du Genevois français, avec le Schéma métropolitain de l'habitat et à l'échelle du Grand Genève avec la préparation et le lancement de la Vision Territoriale Transfrontalière.

Les délégués du Comité syndical n'émettent pas de remarques particulières.

### **Transition écologique**

Monsieur Sébastien JAVOGUES présente l'état d'avancement de la feuille de route transition écologique. Il rappelle le travail réalisé pour la préparation des Assises Européennes de la Transition Energétique, le renouvellement de La Nuit est Belle en septembre prochain. Il indique aussi le lancement d'un travail préparatoire au déploiement de contrats de chaleurs renouvelables. Il rappelle aussi les missions confiées à Innovales pour la promotion et le déploiement de Centrales Villageoises, pour la promotion de l'économie circulaire.

Monsieur François DEVILLE indique que sa propre collectivité dispose de 38 fiches actions dans le cadre du PCAET. Il s'interroge sur la manière de réaliser un véritable bilan et sur la manière de travailler conjointement avec les autres EPCI et le Pôle métropolitain pour élaborer un outil de suivi commun.

Monsieur Sébastien JAVOGUES rappelle que ce sont les EPCI qui sont les porteurs des PCAET. Toutefois, le Pôle métropolitain peut être missionner pour travailler à un bilan à mi-parcours à l'échelle du Pôle métropolitain. En ce qui concerne les centrales villageoises, les modèles changent. La communauté de

communes Arve et Salève a organisé une réunion qui a permis de créer 4 ou 5 nouveaux contrats, cela va très vite.

Monsieur François DEVILLE confirme l'importance de disposer d'une évaluation commune des PCAET et d'élaborer une méthode coordonnée.

### **Développement économique et formation**

Monsieur Marin GAILLARD présente l'état d'avancement sur l'économie et la formation. Il insiste sur le travail réalisé en matière d'économie circulaire et notamment la création et le déploiement du dispositif « Entrez dans la boucle ». Il souhaite que ce dispositif testé sur le PAE des Jourdiés puisse être déployé dans plusieurs ZAE du Genevois français. Il souligne aussi le succès du Carrefours des Métiers à l'occasion des AETE. Il était concentré sur les métiers de la transition écologique et a permis d'accueillir 1600 personnes. Ce résultat permet aussi de préfigurer de nouvelles coopérations dans le cadre de la Cité des Métiers du Grand Genève. Marin GAILLARD rappelle aussi le bon bilan du salon DXo sur l'économie des sports outdoors.

L'Assemblée n'émet pas de remarques particulières.

### **Communication, participation, culture**

Monsieur Gabriel DOUBLET présente l'état d'avancement sur le vivre ensemble et la communication. Conformément à la mise en œuvre de la feuille de route, plusieurs actions culturelles sont engagées. L'exposition Regards d'Habitants circulent dans près de 45 communes du Grand Genève. Chaque fois, elle est très bien accueillie et c'est l'occasion d'échanger sur tout ce qui nous unit dans le Grand Genève. Nous avons ainsi travaillé à la mise en place du fonds métropolitain pour la Culture. L'appel à projets va être initié cette année pour être attribué à l'automne. Enfin, en matière de communication, deux axes de communication sont toujours poursuivis : la communication institutionnelle et la communication de services à destination des usagers. Plusieurs outils ont été modernisés et adaptés pour répondre davantage à l'évolution des pratiques.

Aucune remarque n'est formulée.

A l'issue de la présentation de l'état d'avancement de la feuille de route, Monsieur le Président propose de procéder au vote du budget supplémentaire comme suit.

Monsieur le Président procède ensuite à la lecture du Budget Principal supplémentaire 2022.

Ce dernier s'équilibre :

- en fonctionnement à
  - DEPENSES : 1 084 013.98 euros
  - RECETTES : 1 084 013.98 euros
- et en investissement à
  - DEPENSES : 172 794.06 euros
  - RECETTES : 172 794.06 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Principal supplémentaire 2022.

### **POINT N°5 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Président, Christian DUPESSEY présente cette délibération.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS2019-46 en date du 12 décembre 2019 portant adoption du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2022, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de :

- Transformer un poste d'attaché territorial en rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Transformer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe en adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Filière administrative :**

Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 12 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

Catégorie B

- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 emplois permanents à temps complet au grade de rédacteur

Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière technique :**

Catégorie A

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget 2022.

<b>Pôle métropolitain du Genevois français</b>				
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>BP 2022</b>	
<b>EMPLOI PERMANENT</b>				
<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>dont non titulaire</b>
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
<b>Total emplois fonctionnels</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Filière administrative</b>				
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	12	10	5
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	2	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B			
Rédacteur	B	2	1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
<b>Total Filière administrative</b>		<b>18</b>	<b>15</b>	<b>5</b>
<b>Filière technique</b>				
<b>Grades</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>dont non titulaire</b>
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A			
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			

Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1ère classe	C			
Adjoint Technique principal 2ème classe	C			
Adjoint Technique 1ère classe	C			
Adjoint Technique 2ème classe	C			
<b>Total Filière technique</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>Total</b>		<b>21</b>	<b>18</b>	<b>5</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

#### **POINT N°6 – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021**

Monsieur le Président indique que dans le prolongement des précédentes éditions, le rapport d'activité 2021 sera publié sous format numérique (site web).

Malgré une poursuite de la pandémie et des mesures sanitaires, l'année 2021 aura démontré l'émergence de nouveaux besoins et nouvelles problématiques, dont la résolution ne peut s'envisager qu'à l'échelle de notre bassin de vie transfrontalier. Le Pôle métropolitain s'était ainsi montré à plusieurs reprises force de proposition auprès des partenaires suisses et français, pour la mise en place et le maintien de mesures liées au télétravail frontalier (passage frontière, télétravail, etc.), prolongé jusqu'au 30 juin 2022 et à la gestion de la crise tenant compte de la notion de bassin de vie transfrontalier.

La signature du projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération en juin 2021 aux côtés des 7 autres partenaires du Grand Genève a permis à plusieurs projets essentiels au Genevois français d'être proposés au cofinancement de la Confédération. Une remise officielle du Projet d'agglomération aux autorités fédérales a été organisée pour la première fois, le 8 juin 2021.

Fil directeur du mandat 2020-2026, la transition écologique se retrouve désormais dans toutes les thématiques traitées et s'est traduite à l'échelle du Grand Genève, par la démarche Grand Genève en en Transition, la préparation des Assises européennes de la transition énergétique, La Nuit est belle ainsi que le déploiement d'une consultation à l'échelle transfrontalière qui permettra de compléter notre réflexion pour une agglomération décarbonée en 2050.

L'adoption de la Charte mobilité du Genevois français a permis le lancement d'une nouvelle phase devant permettre de déterminer le périmètre, les modalités d'organisations et de financement d'une Autorité organisatrice commune aux EPCI volontaires au 1er janvier 2025. Les incitations au covoiturage combinées au déploiement continu de l'autopartage CITIZ illustrent la volonté du Pôle métropolitain d'aller vers des transformations profondes dans la mobilité du quotidien et dans l'aménagement de notre territoire.

2021 aura vu également la poursuite de services et démarches telles que la Cité des métiers du Grand Genève et Grand Forma pour l'orientation et la formation, ainsi que le lancement de la préfiguration d'un SCOT métropolitain, de la démarche « Entrez dans la boucle » pour une économie circulaire du Genevois français, et des actions culturelles telles que l'exposition photographique itinérante dans plus de 30 communes du Grand Genève.

Le rapport d'activité 2021 sera diffusé au cours du mois de juillet.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le rapport d'activité 2021 du Pôle métropolitain du Genevois français.

#### **POINT N°7 – COMPTABILITE / ADOPTION DU REFERENTIEL M57**

Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-président du Pôle métropolitain délégué aux Finances, aux politiques contractuelles et au Grand Genève présente ce point.

### **Rappel du contexte réglementaire et institutionnel :**

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui a été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires.

Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er janvier 2023.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable. (M14)

Monsieur le Vice-président propose de bien vouloir approuver le passage du Pôle métropolitain du Genevois français à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

VU - L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU - L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU - L'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

VU le souhait du Pôle métropolitain du Genevois français d'anticiper le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

VU l'avis favorable du Comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable M57 des budgets du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **POINT N°8 – CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : INFORMATION**

*Monsieur le Président informe les délégués du Pôle métropolitain de l'ouverture d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion du Pôle métropolitain par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes.*

*En date du 11 avril 2022, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes a adressé un courrier à Monsieur le Président pour l'informer de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion du Pôle métropolitain du Genevois français pour la période 2017-2022. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre de travaux communs de la Cour des Comptes de la République et Canton de Genève, de la Cour des Comptes du Canton de Vaud et de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes. Ces contrôles coordonnés portent plus spécifiquement sur les mesures d'accompagnement du Léman Express et la mobilité transfrontalière.*

*Ainsi, une première rencontre s'est tenue le 16 juin dernier en présence de Mesdames les Magistrates Sandrine FAIVRE-PIERRET et Marina GUIRONNET, de Monsieur le Président Monsieur Christian DUPESSEY, de Monsieur Jean DENAIS Président du Pôle métropolitain durant la période 2017-2020. A cet effet, un premier questionnaire avait été adressé en amont de cet entretien.*

*Le Président précise que les Magistrates l'ont averti de plusieurs contrôles à venir sur d'autres EPCI membres du Pôle métropolitain dans la cadre de cette démarche d'évaluation des mesures d'accompagnement du Léman Express.*

## **IV.GRAND GENEVE**

### **POINT N°1 – RETOUR ET SUITES DE L'ASSEMBLEE DU GLCT GRAND GENEVE DU 23 JUIN 2022**

- **Résultats provisoires de la 4<sup>ème</sup> génération de Projet d'agglomération Grand Genève**

*Monsieur le Président explique que le vendredi 10 juin 2022, la Confédération Bernoise a communiqué le rapport provisoire d'évaluation de la 4<sup>ème</sup> génération de projet d'agglomération du Grand Genève. Dans ce cadre, la contribution fédérale pour la période 2024-2027 est portée à environ 43 millions de francs pour les projets situés sur le Genevois français, sur une enveloppe totale de 140 millions de francs dont bénéficiera l'ensemble du Grand Genève. Ce sont donc 35% des crédits qui sont affectés à la partie française de notre agglomération transfrontalière, véritable reconnaissance de notre bassin de vie et d'emploi du Grand Genève.*

**La Confédération suisse retient ainsi les projets phares suivants, avec un taux de cofinancement de 35% :**

- *Le prolongement du tram entre le Grand Saconnex et Ferney-Voltaire*
- *Le prolongement du tram d'Annemasse jusqu'au Perrier*
- *Le Bus à haut niveau de service Annemasse-Bonne-Hôpital CHAL*
- *L'interface multimodale à la gare de Marignier*
- *Mais aussi plusieurs projets modes doux présentés par plusieurs intercommunalités du Genevois français.*

*Ces projets permettent de structurer une véritable offre de mobilité alternative à la voiture individuelle au service de tous les habitants : des axes forts de transport collectif jusqu'au cœur d'agglomération, des rabattements vers le Léman Express, des liaisons modes doux entre communes...*

*Ces 43 MCHF viennent ainsi s'ajouter aux 81 MCHF déjà cofinancés par la Confédération suisse lors des 3 premières générations de Projets d'agglomération initiés depuis près de 15 ans.*

*Une consultation est organisée par la Confédération jusqu'au 09 septembre 2022 par la Confédération auprès des Cantons et entités responsables des Projets d'agglomération.*

*Le projet de loi relatif aux Projets d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération sera arrêté d'ici la fin de l'année et le processus parlementaire fédéral doit aboutir d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023.*

*Monsieur Frédéric BESSAT revient sur l'état d'avancement des projets d'agglomération. Le faible état d'avancement des mesures, à l'échelle du Grand Genève, implique une baisse du taux de cofinancement pour le PA4, passant à 35%. Il souligne toutefois l'importance du co-financement global par rapport à d'autres agglomérations suisses.*

Monsieur Christian DUPESSEY précise que la Suisse est le seul pays d'Europe qui investit sur un autre territoire. Le Luxembourg ne fait pas cela malgré son appartenance à l'Union Européenne. Il indique aussi que côté français, les taux de réalisation des mesures cofinancées par la Confédération suisse au titre des différentes générations de Projet d'agglomération sont bons à très bons.

Madame Virginie DUBY-MULLER rappelle que quand certains demandent le passage de 3,5% à 4,5% de la masse salariale pour le calcul de la CFG, dans certaines régions c'est zéro. Il vaut mieux garantir l'accord actuel que d'ouvrir des discussions inter-gouvernementales qui pourraient fragiliser notre région frontalière. Monsieur Hubert BERTRAND estime que le contexte du Luxembourg n'est pas comparable au notre et que cette discussion doit être menée. Pour Madame DUBY MULLER, il convient mieux de garantir un accord pérenne et de construire des dispositifs complémentaires sur des accords ciblés, de projets transfrontaliers, comme c'est le cas sur différents domaines.

- **Approbation de la Charte Grand Genève en transition**

Monsieur Christian DUPESSEY explique que l'Assemblée du GLCT a adopté ce texte à l'unanimité. Il est proposé d'organiser la signature de cette Charte à compter du 15 octobre prochain, le temps de permettre son adoption formelle par l'ensemble des instances des collectivités membres du GLCT Grand Genève.

Il rappelle que le Comité syndical du Pôle métropolitain a adopté, à l'unanimité, cette version de la Charte Grand Genève en transition, le 21 avril 2022.

Monsieur le Président présente la lettre transmise par les deux Départements et la Région au Président du GLCT Grand Genève qui a été émise largement en copie aux communes et EPCI mais dont le Pôle métropolitain n'a pas été destinataire. Il regrette fortement que le Pôle métropolitain n'en soit pas destinataire. Ainsi, le Président se rallie à la réponse émise par le Président du GLCT Grand Genève : « ce qui est discuté en GLCT doit être discuté à 8 ». Il faut être attentif à ne pas remettre en cause la gouvernance du Grand Genève, qui est d'ailleurs saluée par rapport au fonctionnement de différentes territoires transfrontaliers.

- **Retour sur les Assises Européennes de la Transition Energétique, et suites**

Au regard de l'horaire avancé de la séance, ce point reporté à la prochaine séance.

- **Assises Transfrontalières des élus : 17 novembre 2022 17h00-21h00**

Monsieur le Président rappelle la tenue des Assises transfrontalières des élus le 17 novembre. Elles seront consacrées au thème : "démocratie, débat public et transition écologique" dans la continuité de la dernière plénière des Assises européennes de la Transition énergétique.

## **V.COMMUNICATION, PARTICIPATION, CULTURE**

### **POINT N°1 – MISE EN PLACE DU FONDS METROPOLITAIN POUR LA CULTURE : PROJET DE DELIBERATION ET REGLE D'ATTRIBUTION**

Monsieur Gabriel DOUBLET présente le projet de délibération ci-dessous.

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n°CS2022-03 relative à l'adoption du Budget primitif 2022 prévoyant les crédits pour la démarche présentée ci-après ;

Le cadre d'action du Pôle métropolitain du Genevois français, qui a été réaffirmé avec l'approbation de la feuille de route politique du mandat 2020-2026, s'articule autour de quatre axes :

- Agir ensemble pour maîtriser notre avenir (lien commune -EPCI-Pôle métropolitain)
- Coopérer à l'échelle transfrontière et régionale pour réussir
- Construire la transition écologique, fil directeur du mandat
- Révéler un « vivre ensemble transfrontalier » grâce à la culture qui se traduit par la valorisation des actions menées sur le territoire du Genevois français et du Grand Genève.

Au regard de cet enjeu, la commission culture du Pôle métropolitain a proposé, à l'issue de sa séance du 14 avril dernier, de mettre en place un fond métropolitain destiné à valoriser des actions culturelles portées par des collectivités locales ou des associations. A cet effet, une enveloppe financière de 60 000 € a été prévue avec le vote du Budget principal 2022.

Les porteurs de projets devront dans un premier temps répondre à un appel à projets qui sera lancé le 4 juillet 2022. Les dossiers seront réceptionnés jusqu'au 15 octobre 2022 puis analysés par les membres de la Commission culture le 18 octobre, au regard des quatre critères listés ci-dessous.

Les résultats de cette analyse seront présentés aux membres du Bureau le 4 octobre prochain pour avis, puis l'attribution de la répartition des fonds sera soumise au vote du Comité syndical le 17 novembre 2022.

## **CRITERES D'ATTRIBUTION DU FONDS METROPOLITAIN**

### **- Critère n°1 (obligatoire) : Echelle intercommunale**

Le fonds métropolitain pourra être attribué à un projet qui sera réalisé à l'échelle du Genevois français ou entre deux communes de deux intercommunalités différentes, membres du Pôle métropolitain. Il s'agira de :

- o Favoriser les échanges entre collectivités locales, intercommunalités et communes, actives en matière de culture, pour une cohésion et un meilleur équilibre entre les territoires (partage d'équipements, connaissance des publics, mutualisation des ressources, etc.) ;
- o Être à plusieurs pour mieux organiser des partenariats et des événements ;
- o Être à plusieurs pour mieux identifier les réseaux d'actions ;
- o Les projets portés par des associations devront se déployer de manière identique, sur des communes d'intercommunalités différentes.

### **- Critère n°2 : Echelle transfrontalière**

A travers ce critère, l'objectif est d'intensifier la coopération culturelle transfrontalière, entre des partenaires de part et d'autre de la frontière franco-suisse.

Partant du principe que la culture contribue activement au développement de la cohésion territoriale des territoires transfrontaliers, les projets transfrontaliers devront :

- o Tendre vers une intensification progressive de la coopération culturelle transfrontalière, via des créations conjointes, le développement et la valorisation d'activités et de produits culturels transfrontaliers ou encore par la mise en réseau entre les acteurs (mutualisation des ressources) ;
- o Une priorité sera attribuée aux acteurs locaux dont les projets se situent à l'échelle des deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et des cantons de Genève et Vaud.

### **- Critère n°3 (obligatoire) : Création et innovation**

- o Privilégier les projets innovants, s'adaptant aux nouvelles réalités et à de nouvelles pratiques des publics ;
- o Apporter un soutien à des artistes émergents, ou à des actions destinées à des publics éloignés ou empêchés ;
- o Favoriser la création de partenariats entre acteurs publics et privés à l'échelle transfrontalière du Grand Genève. Oser des partenariats qui font évoluer les disciplines en s'ouvrant sur d'autres formes ;
- o Réunir des milieux artistiques différents autour d'enjeux communs ;
- o Mettre en œuvre l'intelligence collective.

### **- Critère n°4 : Transition écologique**

Il s'agira ici d'encourager les efforts s'inscrivant dans une démarche progressive pour des projets qui :

- tisseront des liens avec les enjeux climat-énergie-air ;
- mobiliseront des acteurs pour co-construire cette transition écologique, dans une démarche commune.

Les projets engageant des actions concrètes dans le sens de la décarbonation seront privilégiés. Ce point sera analysé au regard de la progression de la démarche/action envisagée.

**Si les critères n°1 et n°3 sont obligatoires, le cumul des autres critères est facultatif.**

### **CONSTITUTION DU DOSSIER PRESENTE PAR LES PORTEURS**

Le dossier du porteur de projet devra comporter les éléments suivants :

1. Une présentation des enjeux et du contexte dans lequel s'inscrit l'action culturelle
2. Un descriptif du projet
3. Une présentation des partenaires et/ou co-acteurs du projet
4. Un budget prévisionnel équilibré (moyennant à minima 20% d'autofinancement)
5. Un argumentaire justifiant que le projet répond à minima aux critères n°1 et n°3 qui sont obligatoires
6. Toute annexe apportant des informations complémentaires pertinentes à la compréhension du projet

Devront être annexés :

- Pour les Associations :
  - o Les statuts et la composition des instances
  - o Le bilan financier de l'année N-1
  - o Le procès-verbal approuvant la candidature à l'appel à projet lancé par le Pôle métropolitain
- Pour les collectivités publiques :
  - o La délibération approuvant la candidature de la collectivité à l'appel à projet lancé par le Pôle métropolitain.

### **MISE EN ŒUVRE DU FONDS METROPOLITAIN**

A l'issue de la décision du Comité syndical approuvant l'attribution du fonds métropolitain aux porteurs de projets sélectionnés, une convention de financement sera mise en place entre le Pôle métropolitain du Genevois français et chaque porteur de projet.

Cette convention, dont le modèle est joint en annexe de la présente délibération, précisera :

- les modalités de versement de la dite subvention attribuée par le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- les engagements du porteur de projet, notamment en matière de réalisation et de communication.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en œuvre du fonds métropolitain dans la limite des crédits prévus au Budget principal 2022 ;
- **APPROUVE** les critères d'attribution du fonds métropolitain ;
- **ADOpte** le projet de convention de financement type (ci-annexée) entre le porteur de projet sélectionné et le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces conventions de financement avec les porteurs de projets qui auront été préalablement sélectionnés par le Comité syndical ainsi que tout document afférant à la mise en œuvre de ce fonds métropolitain.

*Monsieur Gabriel DOUBLET précise que ce projet de fonds métropolitain a été présenté à l'Association des Communes Genevoise et au Canton de Genève. Ils adhèrent à l'idée mais n'ont pas proposé d'abonder ce fonds.*

*Madame Virginie DUBY-MULLER souhaite s'assurer que ce fonds ne constitue pas un doublon avec celui mis en place par le Conseil du Léman ?*

*Monsieur Gabriel DOUBLET explique que le fonds du Pôle métropolitain ne vise pas tout à fait le même public, ce serait pour des plus petits projets.*

*Monsieur Christian DUPESSEY explique qu'il conviendrait d'ailleurs de s'interroger sur la participation du Pôle métropolitain au Conseil du Léman.*

*Madame Aurélie CHARILLON craint la superposition des compétences.*

*Monsieur Gabriel DOUBLET explique que le Pôle métropolitain est déjà sollicité pour apporter son soutien à des projets culturels. Le fonds permet de structurer des réponses auprès des acteurs de notre territoire. Il compète des dispositifs existants. Il vise à stimuler l'innovation, la création.*

*Madame Aurélie CHARILLON pense qu'il faudrait échanger avec les Départements et le Conseil du Léman sur les missions de chacun.*

*Monsieur Christian DUPESSEY est favorable à cette proposition tout en rappelant qu'il ne faut pas oublier la notion de proximité et de bassin de vie transfrontalier. L'originalité du Pôle métropolitain c'est de coller à ce bassin de vie. Ce n'est pas une strate supplémentaire mais cela permet de porter une analyse la plus proche du terrain possible. Nous ne sommes pas une strate supplémentaire mais l'expression du local. Nos 8 EPCI sont capables de parler de la même voix sur le transfrontalier.*

## **VI.AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **POINT N°1 – CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE SIG DU PAYS DE GEX AGGLO POUR LE POLE METROPOLITAIN**

Monsieur le Président présente cette délibération.

#### **Préambule**

Vu la convention de partenariat entre le Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français pour la mise à disposition du service SIG, adoptée le 22 juin 2017 et s'achevant le 22 juin 2020 ;

Vu la convention relative au renouvellement de ce partenariat de mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain du Genevois français, portant sur la période du 22 juin 2020 au 22 juin 2021, pour une durée d'un an, reconductible ;

Vu la reconduction effectuée pour la période du 22 juin 2021 au 22 juin 2022, en date du 11 juin 2021 ;

Considérant qu'une observation du territoire efficace et un apport cartographique sont nécessaires au bon développement du programme de travail du Pôle métropolitain du Genevois français sur ses différentes thématiques (mobilité, aménagement et transition écologique, économie) ;

Considérant que l'optimisation de la base de données statistique et cartographique, élaborée par l'ARC en 2015, requiert une expertise dédiée et que les partenariats, développés notamment avec le Système d'Information du Territoire à Genève (SITG) et l'Observatoire Statistique Transfrontalier (OST), dont le Pôle métropolitain est membre, imposent de disposer des compétences techniques adaptées ;

Il est proposé de convenir de la présente convention de mise à disposition du service SIG de Pays de Gex Agglo, au bénéfice du Pôle métropolitain en augmentant de 0,4 à l'équivalent d'un 0,5 ETP (équivalent temps plein), afin de poursuivre le développement du service SIG à l'échelle du Genevois français.

Il s'agit notamment d'identifier un référent SIG français pour le Grand Genève, d'animer le réseau des géomaticiens du Genevois français et du Grand Genève, de développer l'administration de la base de données du Pôle métropolitain du Genevois français et de mener les analyses nécessaires à l'observation du territoire pour le compte du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses membres.

Les missions effectuées par le service SIG seront les suivantes :

- référent SIG français pour le Grand Genève et partenariat avec le Canton de Genève et le Canton de Vaud ;
- représentation du Pôle métropolitain et de ses membres dans les instances techniques de l'OST et du SITG ;
- animation du réseau de géomaticiens des membres du Pôle métropolitain ;
- administration de la base de données statistiques et cartographiques du Pôle métropolitain et analyses et production de cartographies.

La présente convention porte sur une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le coût global annuel de cette mutualisation s'inscrit dans une enveloppe de 37 500 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du service SIG entre Pays de Gex Agglo et le Pôle métropolitain, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la convention ci-annexée ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

**POINT N°2 – RETOUR SUR LA 1ERE JOURNÉE MÉTROPOLITAINE DE L'HABITAT**

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

**POINT N°3– VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE**

- **Ateliers PACA**

Ce sujet est reporté à la prochaine séance

**VII. DIVERS**

**La séance est levée à 14h00**